

Les priorités des élus de la MRC de Maria-Chapdelaine

À l'approche des élections provinciales prévues à l'automne 2026, les élus de la MRC de Maria-Chapdelaine ont tenu à partager les **neuf (9) enjeux prioritaires du territoire** à la suite d'un exercice de priorisation rigoureux. Ils interpellent donc les candidats de tous les partis à se prononcer dans le cadre de cet important exercice démocratique.

Les ouvrages produits par différentes instances reconnues et représentatives dont certaines comptent la MRC de Maria-Chapdelaine parmi ses membres, ont influencé le choix des élus dans leur priorisation. La version intégrale de ces documents se retrouve en annexe.





Le milieu municipal :

donner aux communautés les moyens d'agir

Issue d'une vaste mobilisation de ses membres la Plateforme électorale de la Fédération Québécoise des municipalités (FQM): « Faire du Québec le Québec de toutes les régions » comporte **5 enjeux**.

Parmi ces enjeux, les élus ont choisi de prioriser les points portant les numéros 1,2 et 5 que voici :

1

Imposer un moratoire sur l'adoption de toute nouvelle règle qui augmente le fardeau administratif des municipalités et des petites et moyennes entreprises;

2

Investir collectivement pour rebâtir nos infrastructures municipales essentielles;

5

Compléter la couverture du réseau cellulaire dans toutes les régions afin d'offrir à tous les citoyen.ne.s le même accès à ce service essentiel.

** La MRC est d'ailleurs en démarche pour identifier les trous de services sur son territoire.*

Voir le **document complet de la FQM** intitulé : « **Faire du Québec le Québec de toutes les régions** » à l'annexe A. →



La forêt :

une vision québécoise d'avenir

La filière forestière est une priorité absolue, c'est pourquoi **les élus de la MRC de Maria-Chapdelaine ont tenu à prioriser 3 des 6 enjeux** issus de la réflexion de l'Alliance des communautés forestières (ACF) dont elle est membre.

Voir le **document complet de l'ACF** intitulé : « **L'Alliance des communautés forestières interpelle les candidats et les chefs de partis** »

1

Faire du matériau bois un matériau stratégique;

2

Moderniser le régime forestier et mettre en place une vision globale d'utilisation, de développement et de protection du territoire public;

3

Garantir une enveloppe financière suffisante pour la réalisation de la stratégie de production de bois du Québec et des travaux sylvicoles requis.

à l'annexe B. →



Les organismes communautaires :

une composante essentielle de notre filet social

Les élus soutiennent les organismes communautaires afin qu'ils obtiennent du gouvernement un financement stable et prévisible lié à leur mission.

Voir les documents intitulés :

« [Lettre de la MRC en soutien aux organismes communautaires](#) »,

« [Lettre - Dévoilement étude](#) » et « [Portrait communautaire de Maria-Chapdelaine](#) » produit par la Corporation de développement communautaire Maria-Chapdelaine (CDC).

à l'annexe C.



Reconnaissance du statut de région éloignée :

un moyen de contrer l'adversité

Au cours des dernières années, le défi de recrutement des professionnels de la santé et de l'éducation a grandement fragilisé l'offre des institutions publiques sur notre territoire. C'est pour cette raison que les élus demandent que notre territoire soit reconnu comme région éloignée afin que les employeurs de l'État dans notre MRC bénéficient des primes déjà convenues dans leur convention collective.

La reconnaissance de la MRC de Maria-Chapdelaine à titre de région éloignée aurait un impact significatif sur notre collectivité, notamment pour ses services de santé et d'éducation. Ces avantages fiscaux pourraient inciter les travailleurs à revenir dans la région, stimuler notre économie locale et favoriser la croissance de notre communauté afin de briser le cercle de la dévitalisation.



Le développement ferroviaire comme infrastructure stratégique de notre territoire

Actuellement, le contexte mondial favorise le développement des projets miniers au nord de la région. Des travaux d'optimisation du réseau ont été réalisés et livrés en 2023 par CMAX-Transport, issu de l'Union des préfets (UDP). Dans notre MRC, un prolongement de la voie ferrée de 20,6 km a été identifié pour désenclaver les ressources naturelles au nord de la région. Ce prolongement représente un avantage concurrentiel important pour plusieurs entreprises.

Voir le **document** intitulé :

« **Le développement ferroviaire comme infrastructure stratégique de notre territoire** »

à l'annexe D.



MRC de
MARIA-CHAPDELAINE

Les priorités des élus de la MRC de Maria-Chapdelaine

173, boul. St-Michel,
Dolbeau-Mistassini
GBL 4N9

418 276-2131
portail@mrcmaria.qc.ca
mrcdemaria-chapdelaine.ca

MRC de Maria-Chapdelaine



Annexe A

Faire du QUÉBEC, le QUÉBEC de toutes les régions

Élections du Québec 2026 – Plateforme des régions



FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS

porte-parole
DES RÉGIONS



Pour faire du Québec, le Québec de toutes les régions

Le Québec et les régions devront faire face à des défis majeurs dans les prochaines années. En plus de ceux liés à l'économie et l'impact des tarifs douaniers imposés par les États-Unis, le Québec doit redéfinir ses rapports avec les municipalités locales et régionales, mobiliser les forces vives pour rebâtir ses infrastructures et répondre à l'enjeu démographique, auquel les régions sont confrontées. À cet égard, la formule souvent attribuée à Auguste Comte prend tout son sens : la démographie, c'est le destin.

Cette plateforme sera soumise à tous les partis politiques aspirant à former le prochain gouvernement. Nos membres auront d'ailleurs l'occasion d'en discuter avec leurs chefs et candidat(e)s lors de l'Assemblée des MRC et du Congrès annuel, ainsi que tout au long de la campagne.

Des plateformes sectorielles sur des sujets d'intérêt national comme la forêt et le transport collectif et adapté seront également publiées lors de la campagne électorale. À travers cette démarche qui a associé plus de 200 élu(e)s de partout au Québec, la Fédération québécoise des municipalités (FQM) y défend une conviction simple, mais fondamentale : occuper dynamiquement et durablement notre territoire, en donnant à chaque communauté les moyens d'agir et de prospérer.

La vitalité de nos régions repose sur une trajectoire démographique positive, un accès prévisible à un noyau de services publics de proximité, des infrastructures municipales essentielles en bon état et des moyens de communication fiables et pleinement déployés. Tout cela ne peut être laissé au hasard.

Nos régions s'attendent à une véritable vision globale et cohérente de la part des partis politiques aspirant à former le prochain gouvernement, dans laquelle l'intensification du fardeau administratif n'est plus une option.

Jacques Demers, président, maire de Sainte-Catherine-de-Hatley et préfet de la MRC de Memphrémagog
Ainsi que les membres du conseil d'administration de la FQM



Les membres du conseil d'administration de la FQM

Absents sur la photo :

Chantale Lavoie, préfète - MRC de La Matapédia; Yanick Baillargeon, préfet - MRC Le Domaine-du-Roy; Hugues Grimard, maire - Val-des-Sources et préfet - MRC Les Sources; Micheline Anctil, mairesse - Forestville et préfète - MRC de La Haute-Côte-Nord; Luce Bisson, mairesse - Sainte-Sabine; Marilyn Nadeau, mairesse - Saint-Jean-Baptiste et préfète - MRC de La Vallée-du-Richelieu; Sébastien Couture, maire - Stoneham-et-Tewkesbury.

Nos priorités pour le milieu municipal

1

Imposer un moratoire sur l'adoption de toute nouvelle règle qui augmente le fardeau administratif des municipalités et des petites et moyennes entreprises

2

Investir collectivement pour rebâtir nos infrastructures municipales essentielles

3

Garantir aux régions l'accueil d'un nombre suffisant de nouveaux arrivant(e)s pour maintenir leur poids démographique

4

Transférer 5 000 emplois supplémentaires en région pour mettre fin à la concentration des services publics

5

Compléter la couverture du réseau cellulaire dans toutes les régions afin d'offrir à tous les citoyen(ne)s le même accès à ce service essentiel

Imposer un moratoire sur l'adoption de toute nouvelle règle qui augmente le fardeau administratif des municipalités et des petites et moyennes entreprises

Depuis des décennies, les gouvernements successifs se sont fait élire en promettant de mettre fin à la surmultiplication des règles et des normes qui s'appliquent, non seulement aux municipalités, mais aussi aux citoyen(ne)s et aux entreprises.

En dépit des engagements électoraux, la vérité choque

Les dernières campagnes électorales ont donné lieu à de nombreux engagements formels visant à alléger ce fardeau qui se sont transformés dans tous les cas en rapport, puis en législation.

2014

Sous le gouvernement de M. Philippe Couillard

Création d'un comité visant à « refonder le partenariat entre Québec et les municipalités pour alléger le fonctionnement des municipalités et regrouper et réduire les redevances imposées par les ministères ».

2015

Publication du rapport « FAIRE CONFIANCE » par le comité présidé par M. Jean Perreault, ex-maire de Sherbrooke, auquel le gouvernement s'était engagé à donner suite.

2017

Adoption de la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs.*

Depuis 2018

Sous le gouvernement de M. François Legault

Adoption à l'Assemblée nationale de 7 projets de loi d'allègement de diverses règles, proposés par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Malgré toutes les lois mises en place qui devaient pourtant diminuer le fardeau administratif des municipalités et des entreprises, force est d'admettre que l'effet inverse s'est produit, freinant la réalisation de projets ne comportant pourtant à la base aucune complexité particulière.



Imposer un moratoire sur l'adoption de toute nouvelle règle qui augmente le fardeau administratif des municipalités et des petites et moyennes entreprises

Un constat clair

Sans une véritable vision gouvernementale globale et cohérente, tous les ministères et organismes développent leur propre approche et font adopter des lois et règlements répondant à leur mission, sans se soucier de l'effet cumulatif sur les citoyen(ne)s, les entreprises et les municipalités.

De plus, voulant assurer le respect des mesures inscrites dans leurs actes législatifs, ils ont donc ajouté des contrôles, des pénalités et des redevances de compte.

Dans un contexte où tous les gouvernements ont été incapables de réduire de façon effective le fardeau et les contraintes administratives imposés aux municipalités et aux entreprises de nos territoires, force est de constater que leurs engagements d'alléger et de diminuer les contrôles ne sont plus perçus comme crédibles.

La Fédération québécoise des municipalités demande aux partis politiques aspirant à former le gouvernement en octobre prochain de s'engager à :

Imposer un moratoire sur l'adoption de toute nouvelle loi ou tout nouveau règlement qui augmente le fardeau administratif des municipalités et des petites et moyennes entreprises.



Investir collectivement pour rebâtir nos infrastructures municipales essentielles

Au fil des décennies, les décisions publiques ont mené le Québec vers un profond déficit de maintien des infrastructures.

49,6 milliards \$

en déficit de maintien
des infrastructures évalués en 2025

Source : Centre d'expertise et de recherche
en infrastructures urbaines (CERIU), 2025

80 % des ingénieur(e)s

expriment un niveau de préoccupation
très élevé concernant l'état des
infrastructures municipales.

Source : Ordre des ingénieurs du Québec, 2026

78 % des Québécois(es)

estiment que le gouvernement
doit prioriser l'entretien des
infrastructures essentielles existantes
plutôt que d'en construire de nouvelles.

Source : Sondage Léger-FQM, mars 2026

Dans un contexte où les finances publiques sont sous forte pression, l'enjeu n'est pas seulement de dépenser davantage, mais de mieux investir. Cela implique notamment de revoir les normes, obligations et mécanismes de planification que les ministères et organismes ont ajouté au fil des années. Additionnés les uns aux autres sans véritable coordination gouvernementale, l'impact à la hausse sur les coûts est indéniable et **le Québec doit maintenant se demander s'il a toujours les moyens de ses ambitions** avec ces normes et obligations. De plus, les 7,3 G\$ inscrits au Plan québécois d'infrastructures (PQI) 2026-2036 pour les infrastructures municipales ainsi que les sommes du Fonds d'électrification et de changements climatiques sont insuffisants. Seulement au niveau du PQI, l'enveloppe gérée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation est déjà engagée pour les 5 prochaines années, ne laissant ainsi pas de place pour de nouveaux projets.

Réparer à l'identique n'est plus suffisant. Les interventions doivent désormais intégrer des critères d'adaptation et de durabilité à long terme, assurer la prévisibilité des investissements et réviser les normes applicables tout en prenant en compte des impacts déjà visibles des changements climatiques, notamment les épisodes de pluie intense et de pénurie d'eau.

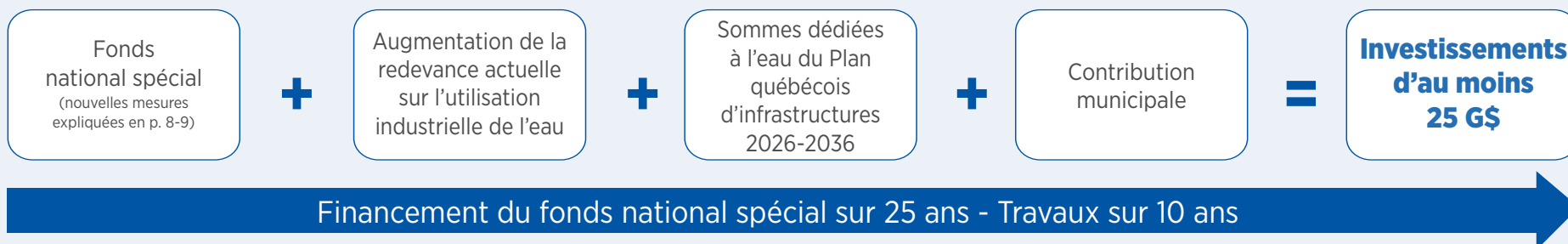


Investir collectivement pour rebâtir nos infrastructures municipales essentielles

Création d'un fonds national spécial

La rareté des ressources nous oblige également à prioriser nos investissements; **les citoyen(ne)s ne comprendraient pas un plan d'investissement n'accordant pas la priorité aux infrastructures essentielles de nos communautés, c'est-à-dire celles liées à l'eau potable, aux eaux usées et à la voirie ainsi qu'aux routes municipales structurantes.**

Pour mettre un terme à leur vétusté, ce pacte pourrait comprendre la création d'un fonds national spécial de 12,5 G\$ auquel s'ajouteraient une augmentation de la redevance actuelle sur l'utilisation industrielle de l'eau (2,45 G\$), les sommes dédiées à l'eau du PQI 2026-2036 pour les municipalités (5 G\$), ainsi que les contributions des municipalités. Ainsi, ce pacte pourrait générer des investissements d'au moins 25 G\$ dédiés uniquement aux infrastructures municipales essentielles. Les travaux se réaliseraient sur 10 ans et le financement du fonds national spécial s'échelonnerait sur une période de 25 ans.



Modèle de gestion du fonds national spécial

Sa gestion pourrait être confiée à une agence associant le monde municipal. À ce chapitre, moyennant certaines adaptations comme une représentation accrue du monde municipal afin d'assurer une priorisation fondée sur les plans de gestion des actifs des municipalités et les plans climat des MRC, une organisation comme la Société de financement des infrastructures locales (SOFIL) pourrait être envisagée. Les sommes pourraient être distribuées selon les modalités de programmes actuels comme le Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU). Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ayant déjà regroupé plusieurs programmes pour faciliter la réalisation de projets, le PRIMEAU pourrait être utilisé étant donné ses règles qui tiennent compte de la capacité de financement des communautés. Le PRIMEAU est actuellement freiné par les montants réduits inscrits au PQI.

Mobilisation collective

Tous seraient appelés à faire leur part. Collectivement, tous les niveaux de gouvernement ont cherché avec le temps à épargner les citoyen(ne)s du véritable coût du maintien des actifs. Au niveau municipal, cela s'est souvent traduit par des augmentations de taxes en deça de l'inflation. Or, le temps est venu de faire face au défi. Pour les municipalités, les changements récents apportés aux programmes d'infrastructures prévoient une contribution conséquente adaptée aux capacités des différents milieux. Évidemment, un nombre accru de travaux obligerait un effort financier additionnel de la part des municipalités locales.

Pour nos membres, la réalisation d'un projet important concernant les infrastructures essentielles signifie une augmentation de la contribution demandée aux citoyen(ne)s.

Trois mesures de financement proposées

Voici trois propositions réalistes qui pourraient assurer la majeure partie du financement de ce fonds national spécial, **dont la loi constitutive prévoirait une clause crépusculaire de 25 ans.**

1. Utiliser les augmentations à venir de la **taxe sur les services publics**

En 1997, le gouvernement du Québec a transformé la taxe sur le gaz et l'électricité (TGE) en taxe sur les services publics. Autrefois versé aux municipalités, le gouvernement en conserve la totalité des revenus depuis. Maintenant nommée taxe sur les services publics (TSP), sa source de revenus provient des entreprises exploitant des réseaux de télécommunication, de distribution de gaz, ou de production, transmission ou distribution d'énergie électrique. **Cette taxe remplace l'impôt foncier municipal dont elles sont exemptées, ce qui, à notre avis, doit être modifié afin que les revenus de cette taxe soutiennent à nouveau les municipalités et contribuent à l'effort nécessaire de reconstruction des infrastructures municipales essentielles.** Le budget 2025-2026 du gouvernement du Québec a prévu des augmentations significatives des taux au régime de la TSP dès 2027, entraînant ainsi une augmentation de revenus de milliards de dollars à terme. Ainsi, le gouvernement pourra compenser cette exemption en retournant une partie des revenus de la TSP aux municipalités avec une injection de 250 M\$ par année sur 25 ans pour le financement du fonds.

2. Utiliser la **margin** de l'impôt foncier rendue disponible à la suite du plafonnement de la **taxe scolaire**

En 2018, le gouvernement sortant a choisi de plafonner la taxe scolaire en utilisant le taux de taxe le plus bas comme référence pour établir le taux national, profitant à certaines régions plus qu'à d'autres. Par ailleurs, cette mesure prive le Trésor public de 1,153 G\$ en 2026-2027 pour l'ensemble du Québec, pour un total estimé par le ministère des Finances de **8,763 G\$ pour la période de 2019 à 2029**. Ce sont des sommes considérables auxquelles renonce le gouvernement.

L'état de nos infrastructures municipales essentielles commande des gestes concrets et courageux. **Aussi, le gouvernement pourrait demander un effort spécial aux Québécois(es),** pour une période déterminée, en établissant une contribution minimale exceptionnelle basée sur l'impôt foncier et utilisant ainsi une petite partie de l'espace libéré par le plafonnement de la taxe scolaire afin de l'investir dans ce fonds. Par exemple, il serait à notre avis acceptable de demander un effort d'au moins 250 M\$ par année sur l'impôt foncier des propriétés pour investir durant 25 ans dans les infrastructures municipales essentielles. **Reportée sur l'ensemble des contribuables, la contribution demandée à chacun serait minime.**

3. Contribution des **utilisateurs industriels de l'eau** à l'effort collectif

Depuis 2011, le gouvernement du Québec impose une redevance sur le prélèvement et l'utilisation industrielle de l'eau. Lors du dépôt du projet de loi 42 portant sur l'eau à l'Assemblée nationale en 2022, le gouvernement estimait ce prélèvement à 811 milliards de litres d'eau par année pour des revenus de seulement 3 M\$. Depuis, le taux de la redevance a été augmenté, passant de 0,0000025 \$ à 0,00003713 \$ par litre d'eau prélevé, générant des revenus d'environ 30 M\$ par année. Le gouvernement indiquait aussi dans ses documents que ce taux est généralement beaucoup plus élevé en Europe, le Danemark ayant fixé cette redevance à l'équivalent de 1 cent par litre pour des revenus annuels de 8 G\$.

L'eau est une de nos richesses et les problèmes vécus dernièrement nous rappellent l'importance que l'on doit y accorder pour mieux la préserver.

Tous devant faire leur part, le gouvernement pourrait faire passer la redevance de 0,00003713 \$ à 0,00015 \$ par litre d'eau, c'est-à-dire 150 \$ du million de litres prélevés, pour des revenus totaux annuels de 128 M\$. **Cette augmentation raisonnable de revenus de 98 M\$ par année, appliquée à l'effort collectif, générerait des revenus de 2,45 G\$ sur 25 ans pour rebâtir nos infrastructures municipales, qui sont aussi essentielles à ces entreprises.**



Ces mesures permettraient de générer plus de 500 M\$ chaque année, pour un total d'au moins 12,5 G\$ sur 25 ans sans tenir compte des intérêts cumulés. En ajoutant les revenus pour la même période provenant de la hausse de la redevance sur l'utilisation industrielle de l'eau, jumelés aux sommes dédiées à l'eau déjà prévues au PQI pour les municipalités et additionnés aux contributions municipales prévues pour la réalisation des projets, le pacte proposé porterait donc à plus de 25 G\$ la valeur des chantiers d'infrastructures municipales essentielles pouvant être réalisés sur dix ans. La quantité de travaux et les retombées économiques qui en découleraient, en cette période d'incertitude, seraient exceptionnelles. L'effort ainsi produit permettrait d'améliorer sensiblement nos infrastructures municipales essentielles.

Également, la FQM réitère l'importance de préserver le financement des mesures qui découleront de la mise en œuvre des plans climat élaborés par les MRC dans le cadre du programme Accélérer la transition climatique locale (ATCL) découlant du Plan pour une économie verte 2030 (PEV 2030). Ces démarches constituent un levier stratégique pour orienter les investissements et renforcer la résilience des territoires. La planification en amont au niveau local facilitera grandement la prise de décision en réponse aux défis croissants posés par les changements climatiques.

La Fédération québécoise des municipalités demande aux partis politiques aspirant à former le gouvernement en octobre prochain de s'engager à :

Conclure dès le début du mandat, avec les représentant(e)s du monde municipal, un nouveau pacte fiscal municipal, incluant la création d'un fonds national spécial générant des investissements d'au moins 25 G\$ sur dix ans pour la réfection des infrastructures municipales essentielles, c'est-à-dire celles liées à l'eau potable, aux eaux usées et à la voirie ainsi qu'aux routes municipales structurantes.

Garantir aux régions l'accueil d'un nombre suffisant de nouveaux arrivant(e)s pour maintenir leur poids démographique

Le déclin démographique frappe de plein fouet les régions du Québec. Le vieillissement accéléré de la population québécoise ainsi qu'un nombre de décès supérieur au nombre de naissances dans 12 des 17 régions administratives du Québec ont déjà des impacts douloureux à bien des égards. Dans une étude publiée récemment, Desjardins décrit les difficultés qui nous attendent si le Québec ne mobilise pas ses ressources pour s'attaquer à cette situation. La démographie, c'est le destin, comme le disait le philosophe Auguste Comte cité dans cette étude. Or, le déclin ne peut être une option pour les régions.

Selon le MIFI, en 2024-2025, 62,8 % des nouveaux arrivant(e)s se sont installés dans les villes de Montréal, Laval et Québec alors que leur poids démographique combiné représente 38 % de la population québécoise. Les régions sont donc victimes d'un déséquilibre et le nombre de nouveaux arrivant(e)s s'installant dans nos communautés doit, au minimum, correspondre à notre poids démographique.

Pour les régions, l'immigration n'est plus au stade du débat

Lors d'un sondage Léger mené auprès des populations des villes de moins de 100 000 habitant(e)s, commandé par la FQM, les Québécois(es) ont un portrait tout à fait différent de celui présenté par certains leaders politiques. Une personne et une famille s'établissant en région, c'est une entreprise qui peut croître, un service qui demeure ouvert et une communauté qui se consolide.



12 régions sur 17

enregistrent un nombre supérieur de décès au nombre de naissances

Source : Institut de la statistique du Québec, 2025

70 %

des Québécois(es) vivant en région affirment que les travailleur(-euse)s issus de l'immigration peuvent soutenir l'économie de leur région

Source : Sondage Léger-FQM, mars 2026

60 %

des Québécois(es) vivant en région soutiennent que les personnes immigrantes contribuent déjà positivement à la vitalité des communautés de leur territoire

Source : Sondage Léger-FQM, mars 2026

Garantir aux régions l'accueil d'un nombre suffisant de nouveaux arrivant(e)s pour maintenir leur poids démographique

La décision gouvernementale de réduire de façon importante les seuils d'immigration pour la période 2026-2029 est donc préjudiciable pour l'avenir et la vitalité socioéconomique de nos régions. En dépit des défis inhérents liés à l'accueil de nouveaux habitant(e)s, celles-ci doivent, à l'inverse, être dotées de cibles adaptées pour conserver leur poids démographique et répondre aux besoins de main-d'œuvre des entreprises et des services publics. L'accélération du passage du statut d'immigrant(e) temporaire au statut de permanent doit parallèlement avantager les régions avant tout.

Les MRC et leurs partenaires locaux jouent depuis plusieurs années un rôle central afin d'attirer, accueillir, intégrer et retenir les personnes immigrantes dans nos communautés, tout en bâtissant des milieux de vie inclusifs, et ce, malgré les nombreuses embûches administratives continues. En effet, les règles imposées par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, tant au niveau des programmes que du financement, sont excessives et constituent un frein aux initiatives. Aussi, pour faciliter l'installation de nouveaux arrivant(e)s dans nos communautés et permettre aux régions de décider du nombre et des profils à privilégier, le gouvernement doit décentraliser les services d'immigration aux MRC et à leurs partenaires en accompagnant leurs efforts d'accueil, d'intégration et de francisation d'outils correspondant à leur réalité.

La Fédération québécoise des municipalités demande aux partis politiques aspirant à former le gouvernement en octobre prochain de s'engager à :

Revoir à la hausse les seuils d'immigration afin que les régions puissent maintenir leur poids démographique et à décentraliser aux MRC et à leurs partenaires les programmes et services d'accueil, d'intégration et de francisation des nouveaux arrivant(e)s.



Garantir aux régions l'accueil d'un nombre suffisant de nouveaux arrivant(e)s pour maintenir leur poids démographique

Combattre le déclin démographique par le logement

Les réticences à l'immigration et la capacité d'accueil limitée se fondent largement sur des capacités limitées en matière d'habitation. Le défi de l'immigration doit se conjuguer à un programme agressif en habitation, de façon à ce que chaque région administrative retourne à une situation d'équilibre entre l'offre et la demande, en tenant compte de l'arrivée de nouveaux arrivant(e)s. Le déficit d'unités locatives dans les régions compromet leur capacité d'attraction et affaiblit l'occupation dynamique du territoire. L'accueil réussi des personnes immigrantes et des Québécois(es) venus des grands centres ne peut se faire sans une offre adéquate de logements de qualité et à prix raisonnable.

93 %

des unités financées par le Programme d'habitation abordable Québec (PHAQ) de la Société d'habitation du Québec (SHQ) ont été attribuées à des municipalités de 15 000 habitant(e)s et plus

70 %

des Québécois(es) jugeaient inabordable le prix pour acheter une propriété et pour louer un appartement

Source : Sondage Léger-FQM, mars 2026

60 %

des Québécois(es) soutiennent que les personnes immigrantes contribuent déjà positivement à la vitalité des communautés de leur territoire

Source : Sondage Léger-FQM, mars 2026

Du côté des logements sociaux et abordables, la faible proportion des projets financés par le PHAQ pour les municipalités de moins de 15 000 habitant(e)s crée une situation inéquitable pour ces régions qui regroupent globalement plus **de 25 % de la population québécoise**. Ces données démontrent l'incapacité de l'État québécois de contribuer rapidement à solutionner la crise du logement.

Toutes les régions du Québec sont gravement affectées par le manque de logements accessibles et abordables, dont le taux d'inoccupation dans bien des municipalités situées hors des grands centres est en-deçà de 1 %. Selon la Stratégie québécoise en habitation, 560 000 logements sont à construire d'ici 2034, un nombre insuffisant pour assurer l'avenir de nos communautés et de l'économie de nos régions. Québec doit cesser la mise sur pied de programmes trop rigides et trop centrés sur les réalités des grands centres.

Pour bâtir plus vite, plus équitablement et partout sur le territoire, le prochain gouvernement doit faire confiance aux régions.

La Fédération québécoise des municipalités demande aux partis politiques aspirant à former le gouvernement en octobre prochain de s'engager à :

Lancer un véritable chantier national d'urgence afin de répondre à la pénurie de logements, pour construire à un coût moindre, et ce, dans toutes les régions du Québec.

Transférer 5 000 emplois supplémentaires en région pour mettre fin à la concentration des services publics

La concentration des services publics est allée trop loin et menace la vitalité socioéconomique des régions du Québec. Elle dégarnit les régions d'expertises essentielles pour leurs citoyen(e)s et leurs entrepreneur(e)s. Cette tendance est un recul concret de la présence de l'État en région.

Lors des élections générales de 2018, la FQM avait demandé aux différents partis politiques de déconcentrer les activités de l'État en transférant au moins 5 000 emplois en région. La Coalition avenir Québec a pris et a respecté cet engagement avec 5 489 emplois régionalisés entre octobre 2018 et septembre 2024, selon les données publiées par le Secrétariat du Conseil du trésor.

Un bon premier pas pour les régions, mais il reste encore du chemin à parcourir

Malgré cette amélioration, **la part des emplois de la fonction publique en région**, c'est-à-dire dans les **23 ministères** et les **122 organismes gouvernementaux**, n'est **que de 30 %** alors que les populations hors des régions de Montréal, Laval et la Capitale-Nationale représentent 62 % de la population totale du Québec.

Cette concentration des emplois confirme également le regroupement excessif des services publics dans les grands centres. En fait, les réformes successives opérées ces dernières années dans les différents ministères ont répondu davantage aux besoins des professionnel(le)s et des administrations qu'à ceux de la population de nos communautés et de nos territoires.

Des exemples à l'appui

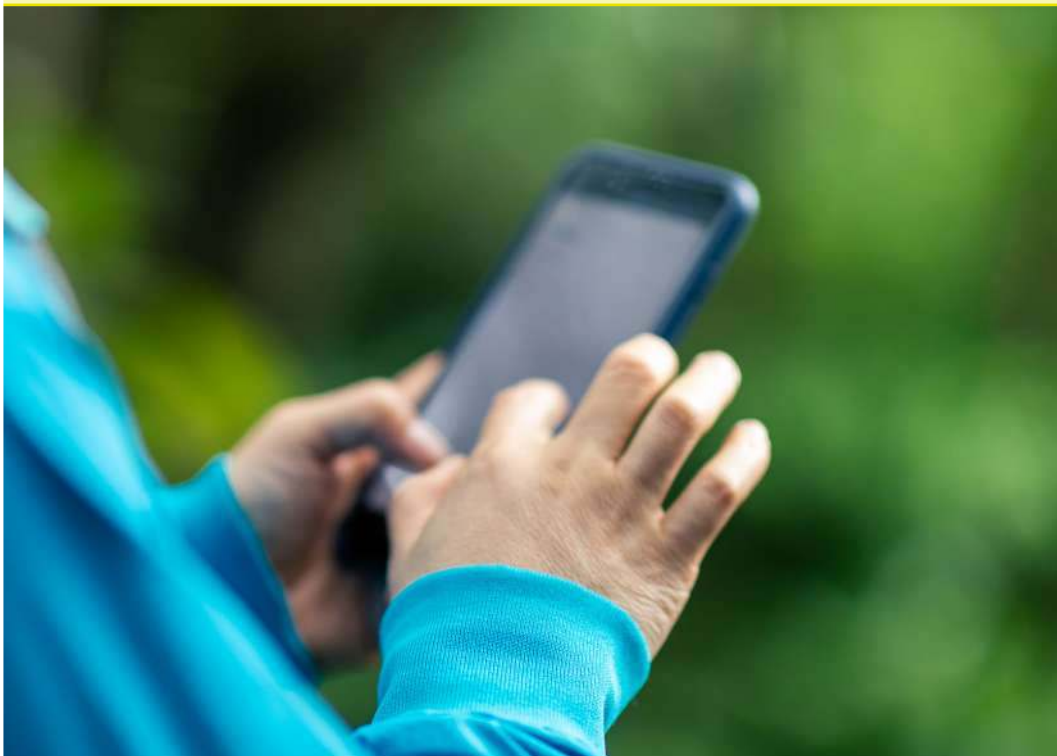
Récemment, les fermetures de bureaux de la Société de l'assurance automobile du Québec, la menace planant sur certains bureaux de la Protection de la faune partout au Québec ou encore la réduction d'effectifs dans les directions régionales de ministères importants constituent des exemples du retrait de la présence de l'État dans nos territoires.

Décentraliser les services ne signifie pas de tout dupliquer partout. Il est plutôt question de garantir un noyau de services de proximité, stabiliser les effectifs présents dans chaque MRC, renforcer l'attraction et la rétention du personnel et cesser de centraliser par principe d'optimisation. Il s'agit surtout d'un effort essentiel pour avoir un Québec habité et occuper notre territoire.

La Fédération québécoise des municipalités demande aux partis politiques aspirant à former le gouvernement en octobre prochain de s'engager à :

- **Transférer 5 000 emplois supplémentaires en région au cours des quatre prochaines années, tant de la fonction publique que des agences de l'État;**
- **Mettre fin à la concentration des services publics et garantir, dans toutes les régions du Québec, un accès réel, prévisible et équitable à des services publics de proximité.**

Compléter la couverture cellulaire dans toutes les régions afin d'offrir à tous les citoyen(ne)s le même accès à ce service essentiel



Depuis 2018, le Québec s'est démarqué en devenant un des premiers endroits à déployer Internet haute vitesse sur l'ensemble du territoire habité. Le déploiement de la fibre optique aura donc changé positivement la vie de millions de citoyen(ne)s, de communautés et d'entreprises.

Également, compléter le réseau cellulaire dans l'ensemble des régions devenait un engagement essentiel pour que les gens en région aient accès aux mêmes services que ceux des grands centres. Or, malgré une promesse claire et répétée lors des élections d'octobre 2022, force est de constater que le déploiement de la couverture cellulaire pour l'ensemble du territoire habité du Québec ne sera pas achevé d'ici le 31 décembre 2026. Cette fracture technologique subie par des milliers de Québécois et Québécoises en région ne peut plus durer.

Les cinq partis politiques doivent impérativement s'engager à mettre fin à l'absurdité d'un service de téléphonie cellulaire inégal, défaillant et qui freine sérieusement le développement et la compétitivité économique de nos régions, lorsqu'il ne menace pas la sécurité même des citoyens et des citoyennes. Laisser des portions du territoire habité sans signal cellulaire revient à maintenir des angles morts inacceptables pour les citoyen(ne)s, les visiteur(-euse)s et les travailleur(-euse)s en situation d'urgence.

La Fédération québécoise des municipalités demande aux partis politiques aspirant à former le gouvernement en octobre prochain de s'engager à :

Compléter l'engagement gouvernemental d'assurer un service de téléphonie cellulaire fiable dans l'ensemble du Québec habité afin d'offrir à tous les citoyen(ne)s québécois, qu'ils soient des grandes villes ou en région, le même accès à ce service essentiel au développement et à la compétitivité économique ainsi que pour des raisons de sécurité, particulièrement les corridors routiers, les secteurs isolés et les zones à risque.

FQM *porte-parole* DES RÉGIONS



FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS

1134, Grande Allée Ouest, RC-01
Québec (Québec) G1S 1E5

Téléphone 418 651-3343
Sans frais 1 866 951-3343
info@fqm.ca



Annexe B



Élections provinciales

L'Alliance des communautés forestières interpelle les candidats et les chefs de partis

Chaque jour, des centaines de familles vivent dans l'incertitude la plus totale. Le secteur forestier et nos communautés vivent une crise majeure; les entrepreneurs peinent à survivre, les travailleurs perdent leur emploi, les familles ne savent plus si elles pourront subvenir à leurs besoins et les communautés forestières se dévitalisent. **On ne peut plus attendre, il faut faire de la filière forestière une priorité absolue et développer une vision forestière québécoise d'avenir!**

L'Alliance des communautés forestières interpelle les candidats et les chefs de partis, afin qu'ils s'engagent à prendre action rapidement à la suite de leur élection pour permettre à l'ensemble de la filière forestière québécoise de demeurer forte, compétitive et de traverser la crise actuelle. Dans ce contexte, il est impératif de soutenir les 60 000 travailleurs et les communautés forestières qui font battre le cœur économique du Québec par des actions concrètes!



Nos attentes

Faire du matériau bois un matériau stratégique

Le bois est un matériau incontournable pour la transition écologique et la construction durable tant au Québec qu'au Canada. Il est au cœur des stratégies de décarbonation grâce à sa capacité à stocker le carbone et à remplacer le béton et l'acier. Les gouvernements du Québec et du Canada misent sur ce matériau pour répondre à la pénurie de logements et aux défis climatiques tout en

stimulant l'économie forestière. Le bois répond à plusieurs critères jugés importants pour obtenir une reconnaissance «matériau stratégique» jugé essentiel.

Une reconnaissance officielle du bois comme matériau stratégique permettrait aux gouvernements de mettre en place des leviers politiques et financiers majeurs pour sécuriser son approvisionnement.

Le prochain gouvernement doit reconnaître officiellement le bois comme un matériau stratégique.

Moderniser le régime forestier et mettre en place une vision globale d'utilisation, de développement et de protection du territoire public

Avec l'abandon du projet de loi 97 (Loi visant principalement à moderniser le régime forestier), les problèmes vécus par le secteur forestier n'ont fait que s'accroître. Il est impératif que le prochain gouvernement relance les travaux de modernisation du régime forestier dès son entrée en fonction et s'engage à considérer les travaux réalisés dans le cadre des tables sur l'avenir des forêts et des consultations particulières menées en 2024 et 2025. Le gouvernement doit relancer les discussions afin de mettre en place une vision globale, partagée et acceptée par les communautés forestières et les Premières Nations.

Pour ce faire, il est impératif que le gouvernement établisse une vision globale d'aménagement, de développement et de protection du territoire public. Actuellement, plusieurs ministères travaillent en vase clos et élaborent en silo des stratégies d'aménagement, de développement et de protection du territoire public. La démarche pour atteindre la cible de 30 % d'aires protégées d'ici 2030 au Québec, la démarche sur les milieux humides, la stratégie de protection de l'habitat du caribou forestier sont tous des exemples de l'absence de synergie, de vision et de collégialité.

La relance des travaux visant la modernisation du régime forestier du Québec et la mise en place d'une vision globale d'aménagement, de développement et de protection du territoire, sont des impératifs pour la survie du secteur.

Mettre en place des projets pilotes sur la gouvernance forestière décentralisée et poursuivre les travaux du projet pilote de la Mauricie

La décentralisation de la gestion forestière représente une approche visant à donner davantage de pouvoirs aux acteurs du territoire dans les décisions touchant la forêt. Dans une région où la forêt occupe une place centrale dans l'économie, la culture et le mode de vie, plusieurs intervenants considèrent qu'une gestion qui prend en compte les réalités régionales permettrait de mieux répondre aux besoins des communautés locales.

Au Saguenay-Lac-Saint-Jean, en Mauricie et sur la Côte-Nord, plusieurs organisations, dont les MRC, soutiennent l'idée d'une plus grande autonomie régionale en matière de forêt. Elles considèrent que les décisions prises localement peuvent contribuer à un développement plus durable et mieux adapté aux besoins de la population.

Le prochain gouvernement doit mettre en place des projets pilotes sur la gouvernance forestière dans toutes les régions forestières du Québec et assurer la réussite de celui de la Mauricie.

Renouveler la stratégie de développement de l'industrie des produits forestiers 2018-2023 qui favorise l'innovation, assure un avenir durable et maintient des emplois en région

La restructuration et la consolidation de l'industrie forestière ne doit pas se faire au détriment de l'économie de nos municipalités et de nos régions. Elle doit plutôt favoriser un meilleur partage de la ressource afin de créer davantage de valeur ajoutée, d'emplois et de retombées économiques. Plusieurs scieries ont déjà pris le virage de l'innovation en développant de nouveaux produits et de nouveaux marchés. La nouvelle structure industrielle devrait donc privilégier les usines qui génèrent le plus de valeur pour chaque m³ de bois transformé. Ce sont généralement ces entreprises, plus innovantes et plus diversifiées, qui sont aussi les plus résilientes en période de crise.

Or, la fermeture de scieries et le transfert de leur approvisionnement vers de plus

grandes usines ne favorisent pas nécessairement une industrie forestière plus performante et ont malheureusement comme conséquence de fragiliser les communautés forestières. La seule restructuration qui devrait être encouragée par le gouvernement est celle qui s'accompagne d'un engagement clair envers l'innovation, la deuxième et la troisième transformation du bois et la création de valeur.

Cette nouvelle structure industrielle forestière ne devrait pas servir uniquement à réduire les coûts ou à augmenter les volumes de production. Elle doit aussi permettre de maintenir des emplois de qualité en région, de développer des produits à plus forte valeur ajoutée et d'assurer un avenir durable à notre industrie forestière et aux communautés qui en dépendent.

Il faut faire de la filière forestière une priorité absolue en renouvelant la stratégie de développement des produits forestiers 2018-2023.

Garantir une enveloppe financière suffisante pour la réalisation de la stratégie de production de bois du Québec et des travaux sylvicoles requis

Depuis 2014, le gouvernement a toujours consenti une enveloppe financière de 225 M\$ pour la réalisation des travaux sylvicoles en forêt publique au Québec. Cette enveloppe financière n'a jamais été indexée annuellement alors que la grille de taux des travaux sylvicoles l'a été. Conséquemment, l'aménagement forestier des forêts du Québec est en nette diminution car il se réalise de moins en moins de superficies en travaux sylvicoles.

Ce non-investissement dans l'aménagement des forêts du Québec mène directement à une baisse de

la productivité des forêts du Québec, à une diminution de la possibilité forestière et à une réduction du niveau de récolte et de transformation.

En plus de rendre les forêts de moins en moins productives, cette décision politique de ne pas investir dans nos forêts contribuera, à moyen et long terme, à la dévitalisation des communautés forestières et génèrera une baisse significative des retombées socioéconomiques pour l'ensemble de la société québécoise.

Afin de maintenir la possibilité forestière tout en réalisant de l'aménagement intensif, le prochain gouvernement doit investir un montant minimum de 287 M\$ par année, indexé de l'IPC, dans l'aménagement des forêts du Québec.

Soutenir les entrepreneurs forestiers via des mesures adaptées

Les entrepreneurs forestiers sont des acteurs de première ligne qui agissent de la forêt à l'usine dans leurs opérations de récolte, de voirie, de transport et d'aménagement. Les entrepreneurs forestiers jouent un rôle indispensable dans l'aménagement durable des forêts du Québec. Sans eux, les usines de première transformation de la matière ligneuse n'auraient pas un approvisionnement pour opérer. Le gouvernement doit assurer un environnement d'affaires stable et rentable à ses entrepreneurs.

Plusieurs mesures ou actions peuvent être posées par le prochain gouvernement :

- Aide pour le carburant (Voir mesure pour le secteur agricole)

- Assouplissement des critères d'admissibilité des programmes existants afin de permettre à tous les entrepreneurs forestiers d'avoir accès à ces différentes mesures.
- Mise en place de programmes et/ou d'aides financières pour les entrepreneurs forestiers ayant un chiffre d'affaires inférieur à 2 M\$.
- Créer un fonds d'urgence sectoriel : un mécanisme semblable à une assurance qui serait déclenché automatiquement lorsque les activités sont interrompues par des catastrophes naturelles ou des décisions gouvernementales, afin de maintenir la structure entrepreneuriale existante pour la récolte et les travaux sylvicoles.

Pour traverser la crise, les entrepreneurs forestiers jouent un rôle indispensable et doivent avoir accès à des mesures directes et adaptées qui rendent leur environnement d'affaires stable.

Annexe C

4 juin 2026, Dolbeau-Mistassini

À l'attention de monsieur Jean Morency, préfet
À l'attention des membres du conseil de la MRC
MRC de Maria-Chapdelaine
173, boul. St-Michel
Dolbeau-Mistassini (Québec) G8L 4N9

**Objet : Nouvelle étude dévoilée
sur les organismes communautaires de Maria-Chapdelaine**

Monsieur le Préfet,
Mesdames et messieurs, mairesses et maires siégeant au conseil de la MRC,

Faisant face à une pression grandissante, les organismes communautaires du territoire de la MRC de Maria-Chapdelaine ont exprimé à la CDC Maria-Chapdelaine un important essoufflement ainsi qu'un sentiment d'urgence d'agir devant l'ampleur des besoins observés dans la communauté. En tant que regroupement local, nous avons entrepris une démarche visant à documenter de façon rigoureuse les réalités vécues par les organismes d'ici et à mettre en lumière les défis auxquels ils sont confrontés. **C'est dans ce contexte que nous avons dévoilé publiquement les résultats d'une nouvelle étude ayant d'ailleurs suscité un important intérêt médiatique localement. Des médias régionaux et nationaux ont également couvert le dossier.**

Réalisée en collaboration avec des étudiants au doctorat professionnel en santé publique de l'Université de Montréal, cette étude repose sur une méthodologie rigoureuse et sur une forte participation de nos membres, avec 26 organismes participants sur 48. Elle dresse ainsi un portrait crédible, représentatif et profondément ancré dans les réalités terrain de notre territoire. Les constats qui en ressortent sont clairs : les besoins de la population augmentent rapidement, alors que les ressources des organismes demeurent insuffisantes pour y répondre adéquatement. Dans le contexte socioéconomique actuel — marqué notamment par la crise forestière, la crise du logement et la hausse du coût de la vie — les organismes communautaires se retrouvent aux premières loges des impacts vécus par les citoyens et citoyennes de la MRC.

Notre étude démontre, notamment, que :

- **89%** des organismes rapportent une hausse des demandes au cours des deux dernières années;
- **92%** des organismes indiquent que la demande est désormais supérieure à leur capacité d'intervention.



Les gens ont de plus en plus besoin de soutien pour faire face aux défis de leur quotidien. Malgré cela, ce portrait met de l'avant que **54%** des organismes rapportent avoir dû refuser certaines demandes ou les orienter vers d'autres ressources, faute de capacité interne suffisante. Également, **2 organismes sur 5** mentionnent maintenir une liste d'attente et parmi ceux-ci, **60%** indiquent que les délais d'attente se sont allongés au cours des deux dernières années.

Les constats de cette étude impactent directement la MRC de Maria-Chapdelaine. En effet, derrière l'augmentation des demandes adressées aux organismes communautaires se trouvent des citoyens et des familles de notre territoire qui vivent plus difficilement les conséquences du contexte socioéconomique actuel. Les organismes communautaires jouent un rôle essentiel pour soutenir la population, prévenir l'aggravation des problématiques sociales et maintenir la vitalité de nos milieux de vie.

Lorsque les organismes atteignent leurs limites, les impacts se répercutent sur l'ensemble de la communauté. **Dans un contexte où les municipalités sont appelées à jouer un rôle important en matière de qualité de vie et de développement social, nous croyons essentiel que ces réalités soient connues et prises en considération.** Cette étude met donc en lumière l'importance de soutenir un tissu social fort afin de préserver la résilience et la vitalité de la MRC de Maria-Chapdelaine.

Nous sommes conscients que la MRC est déjà sollicitée par des organismes communautaires vivant des situations financières précaires. **Bien que les élus reconnaissent généralement l'importance essentielle de ces organismes pour la population, il est souvent rappelé que le financement récurrent de leur mission relève principalement du gouvernement provincial. Or, c'est précisément pourquoi nous avons besoin de votre appui.** Les municipalités et les instances politiques locales ont une voix influente pour faire reconnaître, auprès du gouvernement, l'importance de soutenir adéquatement le milieu communautaire. Au-delà des constats et des marques d'empathie, nous croyons qu'il est maintenant nécessaire de porter collectivement ce message et de démontrer concrètement que la vitalité de notre milieu communautaire constitue une priorité pour notre territoire.

En ce sens, nous souhaitons tout d'abord vous remercier profondément pour les gestes déjà posés en soutien à nos revendications tel que l'adoption de la résolution du conseil de la MRC le 25 mars dernier. Il s'agit d'un bel exemple de geste d'une grande signification pour nous. Merci, votre soutien est précieux.



Puisque nous ressentons votre souhait de nous appuyer, nous nous permettons de vous soumettre des propositions d'actions afin de démontrer concrètement votre appui :

- signer la lettre d'engagement municipal ci-jointe et nous la faire parvenir;
- partager les résultats de notre étude (nous pouvons vous fournir du matériel pour une publication sur vos réseaux sociaux);
- vous positionner publiquement face à l'état de la situation actuelle (voir exemples joints à cette lettre);
- inclure le sous-financement des organismes communautaires dans vos enjeux prioritaires mis de l'avant lors des rencontres avec les représentants du gouvernement du Québec et nous en informer.

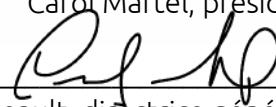
Nous aimerions également aller à votre rencontre afin de vous présenter les résultats de l'étude et échanger avec vous concernant les enjeux de notre communauté.

En terminant, vous trouverez en pièces jointes le *Portrait communautaire de Maria-Chapdelaine* et les fiches informatives. De plus, la revue de presse et tous les détails sont également disponibles sur notre site Internet au : www.cdcmc.ca, dans l'onglet Communautaire à butte.

En espérant que ces mots seront porteurs de changement, veuillez agréer, mesdames et messieurs, nos plus sincères salutations.



Carol Martel, président



Cindy Migneault, directrice générale

Pièces jointes : Portrait communautaire de Maria-Chapdelaine

Fiches informatives

Lettre d'engagement municipal

Résolution MRC de Maria-Chapdelaine

Exemple d'appui 1

Exemple d'appui 2

La Corporation de développement communautaire Maria-Chapdelaine est un regroupement multisectoriel local représentant plus de 50 organismes communautaires. Notre mission est d'assurer la participation active du mouvement populaire et communautaire au développement socioéconomique du territoire de Maria-Chapdelaine, incluant Saint-Ludger-de-Milot. Notre action auprès des membres se définit notamment par la représentation et la concertation; l'information et la promotion; le soutien et les services aux membres; la formation ainsi que la recherche. Nous sommes également impliqués activement avec les partenaires du milieu à l'amélioration des conditions de vie de la population par notre soutien à la concertation, la participation à des projets de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.



ENGAGEMENT MUNICIPAL



SOUTIEN AU MILIEU COMMUNAUTAIRE AUTONOME

Objet : Engagement en faveur d'une table de négociation pour le milieu communautaire

Je, soussigné, Jean Morency, préfet de la MRC de la MRC de Maria-Chapdelaine reconnaît le rôle essentiel du milieu communautaire autonome dans le soutien aux populations et dans le maintien du tissu social de notre communauté.

Dans le contexte actuel, marqué par une hausse des besoins, un sous-financement chronique et des conditions de travail fragilisées, je reconnais la légitimité des revendications portées par le mouvement **Le communautaire à boutte** et appuyées par le **Réseau québécois de l'action communautaire autonome**.

Je reconnais que les organismes communautaires autonomes jouent un rôle indispensable dans la qualité de vie de la population, la prévention, l'inclusion sociale et la vitalité de nos milieux.

Je reconnais la légitimité des revendications suivantes :

- Conditions de travail décentes pour les travailleuses et travailleurs du communautaire
- Financement suffisant à la mission
- Reconnaissance pleine et entière des organismes
- Protection de l'autonomie et fin du financement précaire
- Investir dans le modèle communautaire comme pilier stratégique

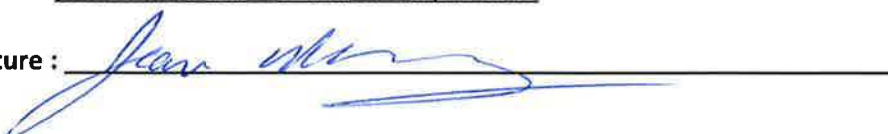
En conséquence, je m'engage à :

- Porter ces revendications auprès des instances politiques concernées ;
- Reconnaître publiquement l'importance du milieu communautaire autonome dans notre communauté ;
- Soutenir les démarches visant un meilleur financement et une meilleure reconnaissance du milieu communautaire ;
- Favoriser un dialogue constant entre le milieu municipal et les organismes communautaires du territoire.

Signé le : 25 juin 2026 à Dolbeau-Mistassini

Nom de l' élu municipal : Jean Morency

Fonction : préfet de la MRC de Maria-Chapdelaine

Signature : 

Notre milieu, nos réalités

Le portrait communautaire de Maria-Chapdelaine



Corporation de
développement
communautaire
Maria-Chapdelaine



COMMUN'ACTION

CDC Maria-Chapdelaine

La Corporation de développement communautaire (CDC) Maria-Chapdelaine est une instance de concertation reconnue qui réunit des organismes communautaires œuvrant sur le territoire de la MRC Maria-Chapdelaine. L'adhésion à la CDC repose sur un engagement volontaire des organisations, qui choisissent d'y participer pour soutenir la collaboration, la représentation et le développement social local. À ce titre, la CDC occupe un rôle structurant dans le paysage communautaire : elle facilite les liens entre organismes, soutient la circulation de l'information, accompagne les organisations dans leur développement interne et contribue à la cohérence des actions collectives sur le territoire.

Le territoire de la MRC Maria-Chapdelaine présente des caractéristiques qui influencent directement l'intervention communautaire. Il s'agit d'un vaste espace rural à faible densité démographique, composé de municipalités dispersées et confronté à des enjeux d'accessibilité importants : distances élevées, disponibilité limitée du transport adapté, concentration des services publics dans certains pôles, isolement accru pour certaines populations. Cette configuration impose aux organismes des conditions particulières d'intervention et les amène souvent à jouer un rôle de premier recours, notamment en matière de soutien psychosocial, de prévention, d'accompagnement ou de services de proximité.

Le milieu communautaire local est marqué par une grande diversité organisationnelle. On y retrouve des organismes d'action communautaire autonome, des entreprises d'économie sociale, des groupes d'entraide, des maisons d'hébergement, des organismes en santé mentale, des ressources jeunesse, des services familiaux et plusieurs autres types d'organisations œuvrant auprès de populations variées. Ensemble, ces organismes constituent un tissu social essentiel, capable de répondre à des besoins qui seraient autrement peu ou pas couverts dans un territoire rural comme celui de Maria-Chapdelaine.

Dans cet écosystème, la CDC joue un rôle pivot. Elle participe à plusieurs instances locales et régionales, agit comme relais entre les organismes et les partenaires institutionnels (MRC, municipalités, CI(U)SSS, milieux scolaires), soutient des démarches de concertation intersectorielles et contribue à documenter les réalités émergentes du milieu. Par son action, elle favorise une compréhension partagée des enjeux locaux, appuie le développement des capacités organisationnelles et renforce la cohésion du milieu communautaire.

Cette section vise ainsi à situer le lecteur dans l'environnement organisationnel, territorial et structurel dans lequel s'inscrit le présent diagnostic. Elle permet de comprendre à la fois la diversité des acteurs engagés dans le développement social local et les conditions particulières qui façonnent l'intervention communautaire dans la MRC Maria-Chapdelaine.



Mandat

La CDC Maria-Chapdelaine s'est engagée, dans le cadre de sa planification stratégique 2023-2028, à renforcer la représentation du milieu communautaire, à améliorer la cohérence territoriale et à soutenir la capacité d'action de ses organismes membres. Or, plusieurs constats émanant du terrain indiquent qu'un écart croissant se creuse entre les besoins vécus par les organismes et les conditions actuelles dans lesquelles ils doivent intervenir.

Les organismes membres décrivent un contexte marqué par une intensification des demandes, une complexification des situations psychosociales, une pression accrue sur les équipes, des difficultés de concertation, une reconnaissance institutionnelle insuffisante et une instabilité financière persistante. Ces dynamiques fragilisent leur capacité d'agir, influencent leur participation aux instances collectives et compliquent l'émergence d'un discours commun sur les enjeux du territoire.

Dans ce contexte, la CDC a exprimé le besoin de disposer d'un portrait actualisé et partagé des réalités vécues par ses membres, afin de soutenir la mise en place d'un *Comité stratégique* appelé à :

1. Comprendre la situation actuelle des organismes ;
2. Clarifier des priorités collectives ;
3. Orienter les actions de cohésion, de concertation et de représentation pour les prochaines années.

Le mandat confié consistait donc à :

- documenter les besoins, pressions et transformations organisationnelles vécus par les organismes membres ;
- analyser les dynamiques territoriales, incluant les enjeux d'accessibilité, de concertation et de collaboration intersectorielle ;
- identifier les priorités collectives qui émergent du milieu ;
- proposer des pistes concrètes permettant de soutenir la mise en œuvre du *Comité stratégique* et de renforcer la cohérence des actions de la CDC dans ses axes de *Signature*, d'*Influence* et de *Renforcement*.

Méthodologie

La démarche méthodologique s'appuie sur une combinaison de données quantitatives, qualitatives et documentaires. Elle vise à offrir un éclairage structuré sur les réalités vécues par les organismes membres et à dégager les tendances nécessaires à la préparation du *Comité stratégique* de la CDC Maria-Chapdelaine.

Conception du questionnaire

Le principal outil de collecte est un questionnaire en ligne conçu à partir de l'enquête réalisée en 2019 par le CSMO-ÉSAC auprès des organismes communautaires. Cette base méthodologique a permis de conserver une structure éprouvée et de situer les résultats dans une perspective de tendances régionales. L'outil a ensuite été adapté pour intégrer des volets propres au mandat actuel : pressions organisationnelles, capacité d'intervention, transformations internes, concertation, collaborations, besoins émergents et priorités collectives.

Cette adaptation visait à documenter les conditions qui influencent la mise en place du *Comité stratégique*, à mieux comprendre la situation actuelle des organismes et à identifier les axes de mobilisation partagés.

Collecte de données

La collecte a eu lieu du 4 au 30 novembre 2025 à l'aide de la plateforme *SurveyMonkey*. Le questionnaire a été transmis par la CDC à ses 48 organismes membres, accompagnés de deux rappels pour encourager la participation. Au total, 26 organismes ont répondu, pour un taux de participation de 54 %.

Les données recueillies incluent :

- des indicateurs quantitatifs portant sur les ressources humaines, les heures d'ouverture, l'implication bénévole, les listes d'attente, les collaborations et les domaines d'intervention ;
- des réponses fermées et semi-ouvertes permettant de préciser les clientèles desservies et les priorités d'action ;
- des réponses qualitatives décrivant les pressions vécues, les transformations organisationnelles, les défis de concertation et les priorités souhaitées.

En complément, la démarche mobilise :

- les résultats du portrait de l'emploi 2025 ;
- les observations recueillies lors du scan environnemental, du *World Café* et des rencontres d'échanges animées par la CDC MC à l'automne 2025 ;
- des documents internes liés à la planification stratégique de la CDC.

Ce croisement de sources permet d'offrir un portrait riche, ancré dans l'expérience des organismes et cohérent avec les dynamiques territoriales observées.

Analyse des données

Analyse quantitative

Les données numériques ont été traitées à l'aide de statistiques descriptives (fréquences, proportions, moyennes et médianes) sur le logiciel *SPSS* (version 31.0). Cette analyse permet d'identifier les tendances générales qui traversent le milieu et de documenter les variations observées entre les organismes.

Analyse qualitative

Les réponses aux questions ouvertes ont été analysées selon une approche de codage thématique inductif.

Le processus s'est déroulé en trois étapes :

1. Codage indépendant par deux analystes afin d'assurer une cohérence interprétative ;
2. Regroupement des codes en catégories thématiques, telles que la pression organisationnelle, la reconnaissance, l'accessibilité territoriale, la concertation ou les transformations internes ;
3. Synthèse transversale permettant d'extraire les motifs récurrents et d'organiser les perceptions exprimées par les organismes.

Cette analyse soutient l'identification des enjeux transversaux et permet de mettre en évidence les orientations communes.

Analyse stratégique (SWOT)

Les résultats quantitatifs et qualitatifs ont été structurés au sein d'une analyse SWOT afin de clarifier les forces, les fragilités, les opportunités et les menaces qui caractérisent le milieu communautaire sur le territoire. Cette étape sert de fondation à la formulation des priorités collectives et des recommandations.

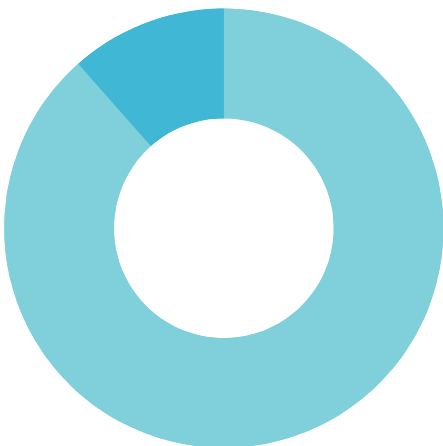
Limites de la démarche

La démarche repose sur un échantillon volontaire et implique certains écarts de représentation selon les secteurs. Les données issues de l'enquête de 2019, anonymisées, ne permettent pas d'établir des trajectoires individuelles, mais elles offrent un point d'ancrage pertinent pour interpréter les tendances actuelles. Les perceptions qualitatives reflètent le contexte de la collecte, dans une période de pressions accrues pour plusieurs organismes. Les consultations complémentaires ont réuni un nombre variable d'organisations, mais elles enrichissent la compréhension des enjeux territoriaux.

Ces éléments situent la portée du diagnostic et appuient son utilisation dans le cadre des travaux du *Comité stratégique*.

Les organismes

Organismes communautaires
11.5%



Organismes communautaires autonomes
88.5%

Dans l'ensemble des répondants, la vaste majorité des organisations participantes (88,5 %) s'identifient comme des organismes communautaires autonomes, tandis qu'un peu plus d'un dixième (11,5 %) relèvent de la catégorie des organismes communautaires.

Figure 1. Répartition des types d'organismes (en %, n = 26)

Parmi les organismes ayant répondu à l'enquête, les années d'incorporation s'échelonnent de 1976 à 2023. On observe un regroupement plus marqué autour de 1996, année qui représente 12 % des incorporations recensées. En moyenne, les organismes ont été constitués en 1992, avec une médiane également en 1992.

La majorité des organismes répondants sont situés dans la MRC Maria-Chapdelaine (53,8 %), suivis du Domaine-du-Roy (23,1 %). Aucun organisme provenant des territoires de La Baie/Bas-Saguenay ni de Mashteuiatsh n'est représenté dans l'échantillon.

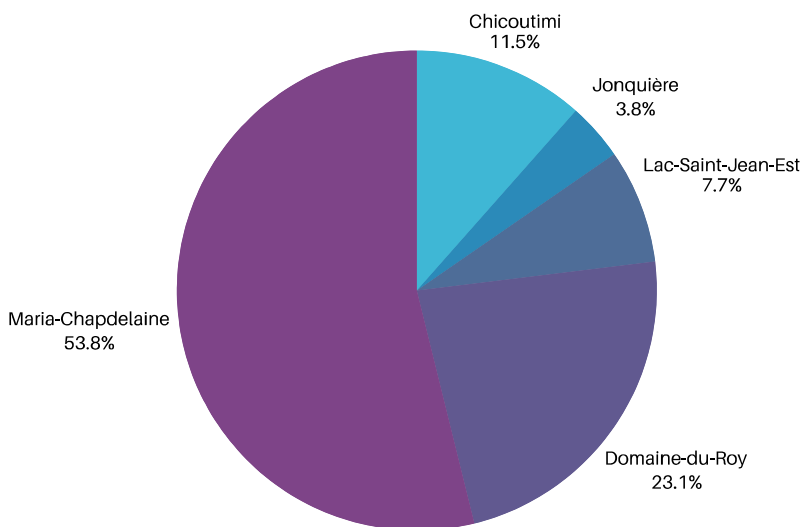


Figure 2. Répartition de la localisation des organismes (en %, n = 26)

SERVICES

OFFERTS

Cette section décrit les populations rejointes et les champs d'intervention des organismes, répartis selon trois niveaux de priorité (principal, secondaire, tertiaire). Le tableau ci-dessous présente la répartition en pourcentage des organismes répondants par catégories de populations cibles.

Tableau I. Les populations cibles (en % d'organismes, n = 26)	
La population en général	46 %
Les femmes	38 %
Les hommes	38 %
Les adolescents (12-18 ans)	35 %
Les jeunes adultes (18-35 ans)	31 %
Les aînés	23 %
Les familles en général	19 %
Les personnes vivant avec un handicap physique	19 %
Les personnes à faible revenu	15 %
Les familles monoparentales	12 %
Les personnes vivant avec un problème de santé physique	12 %
Les personnes vivant avec un problème en santé mentale	8 %
Enfants (général) ; Enfants 0-5 ; Enfants 6-12 ; Dépendance	4 %

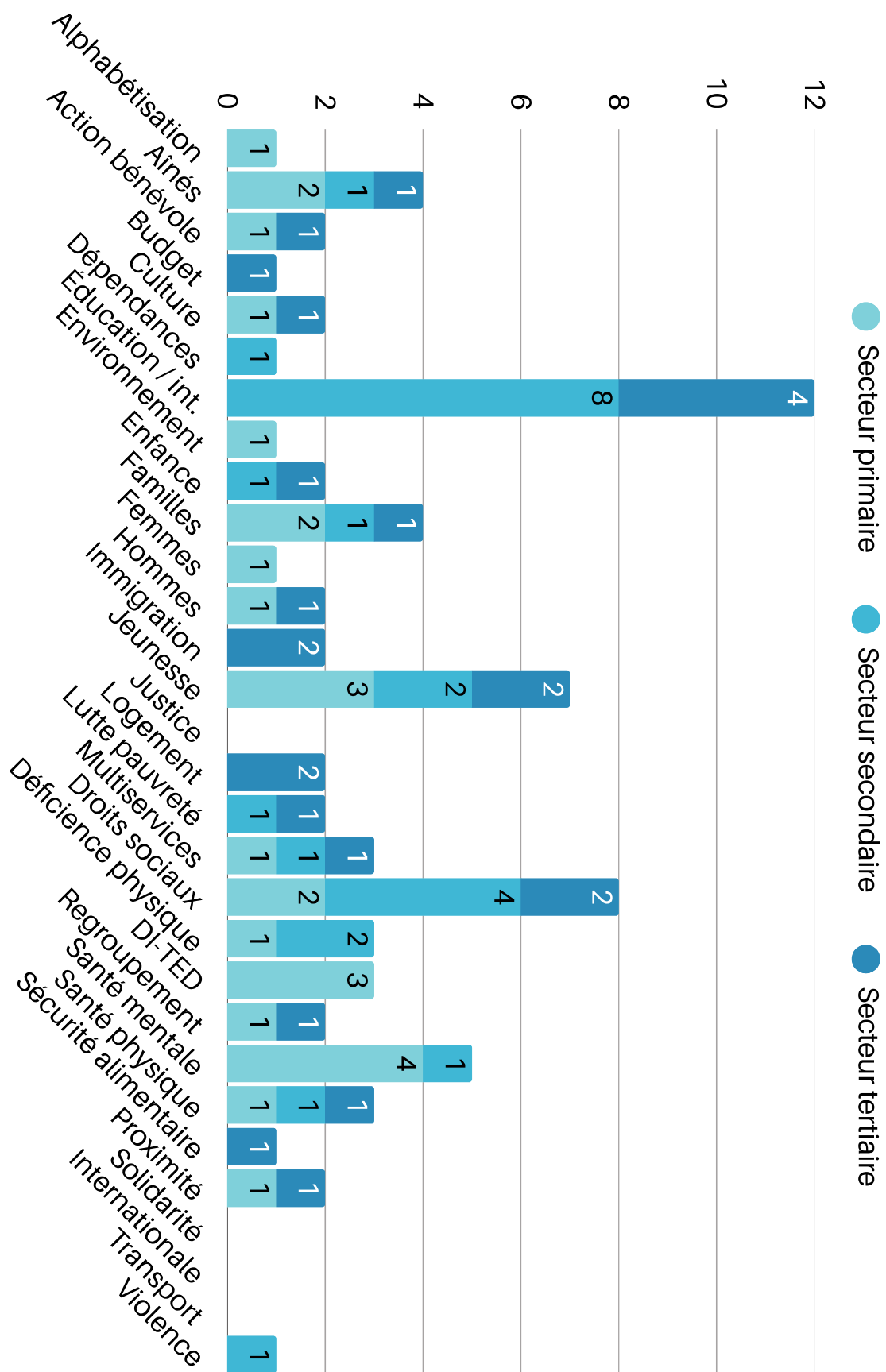


Figure 3. Répartition des domaines d'intervention selon les niveaux de priorité (en nombre d'organismes, n = 26)

PROFIL DES RÉPONDANTS

Les organismes ayant répondu au questionnaire présentent des profils variés, tant sur le plan des ressources humaines que de leur fonctionnement organisationnel. Cette diversité reflète la pluralité des missions et des capacités au sein du milieu communautaire de la MRC.

Taille des équipes

L'ensemble des organismes répondants emploie du personnel rémunéré. Les équipes varient d'un seul employé à un maximum de 23 employés, pour une moyenne de 8 personnes (médiane de 7). Cette amplitude témoigne de réalités organisationnelles très différentes selon la mission, le territoire desservi et les mandats assumés.

Mobilisation bénévole

Le recours aux bénévoles demeure un élément structurant du fonctionnement communautaire. Le nombre rapporté varie de 3 à 117 bénévoles actifs par organisme, pour une moyenne de 17 (médiane de 9). Cette variabilité illustre des formes d'engagement citoyen très contrastées d'un organisme à l'autre.

Vie associative

Le *membership* des organismes se situe entre 24 et 952 membres, pour une moyenne de 179 (médiane de 77). Cette diversité témoigne de l'étendue des réseaux d'appartenance et de l'importance variable accordée à la vie associative selon les missions.

Heures et périodes d'ouverture

En moyenne, les organismes ouvrent leurs portes 43 heures par semaine (médiane de 39), réparties sur cinq jours (médiane de 5), et demeurent actifs près de onze mois par année (médiane de 12).

Fermetures saisonnières

Environ 27 % des organismes ferment une partie de l'année. Les motifs évoqués relèvent principalement :

- d'une diminution saisonnière des besoins de la part des usagers (43 %) ;
- d'un manque de ressources financières (29 %) ;
- ou, dans quelques cas, d'enjeux liés aux ressources humaines ou à l'arrimage avec le calendrier scolaire et les vacances estivales.

CAPACITÉ D'INTERVENTION

Les données recueillies permettent d'observer plusieurs indicateurs liés à la pression exercée sur les ressources humaines des organismes répondants.

Coupages de postes

Cinq organismes (19 %) rapportent avoir dû abolir des postes au cours des deux dernières années. Ces coupures représentent en moyenne l'équivalent d'un poste à temps complet, réduisant directement la capacité opérationnelle des équipes.

« Ces coupures représentent une perte de près de 10 000 heures annuellement. »

Heures d'intervention et offre de services

Un organisme indique avoir dû diminuer le nombre d'heures d'intervention au cours des deux dernières années. Toutefois, notons que 50 % des répondants (13 organismes) prévoient offrir ou développer de nouveaux services dans la prochaine année.

Listes d'attente

Dix organismes (39 %) mentionnent maintenir une liste d'attente pour leurs services.

Parmi ceux-ci :

- le délai d'attente moyen est de douze semaines (médiane 9 semaines) ;
- 60 % indiquent que ces délais se sont allongés au cours des deux dernières années.

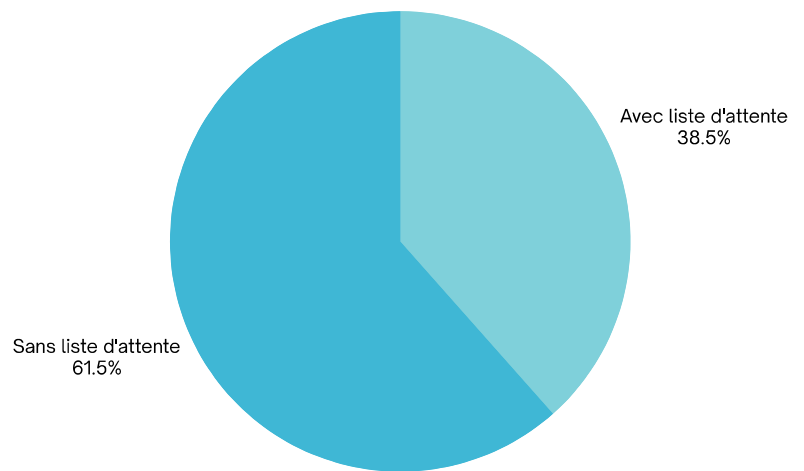


Figure 4. Présence d'une liste d'attente parmi les organismes (en %, n = 26)

Taux de roulement

58 % des répondants ont vécu des départs durant la dernière année. Chez ces organismes, le taux de roulement moyen est de 27 % (médiane de 20 %)

PRESSIONS

OPÉRATIONNELLES

Hausse des demandes et capacité d'intervention

La grande majorité des organismes (89 %) rapportent une hausse des demandes au cours des deux dernières années. Cette augmentation s'accompagne d'une évolution de la nature et de la complexité des besoins :

- 69 % (18 organismes) observent des changements dans la nature des demandes ;
- 58 % (15 organismes) constatent des modifications dans le profil des usagers.

92 % des organismes (24 sur 26) indiquent que la demande est désormais supérieure à leur capacité d'intervention, dont :

- 13 organismes (50 %) de façon modérée ;
- 11 organismes (42 %) de façon importante.

46 % des organismes se considèrent respectivement financièrement et opérationnellement en développement ou en consolidation.

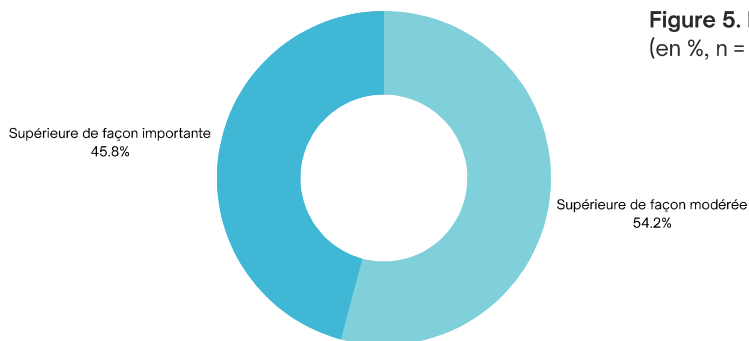


Figure 6. Proportion d'organismes pour lesquels la demande dépasse la capacité d'intervention (en %, n = 24)

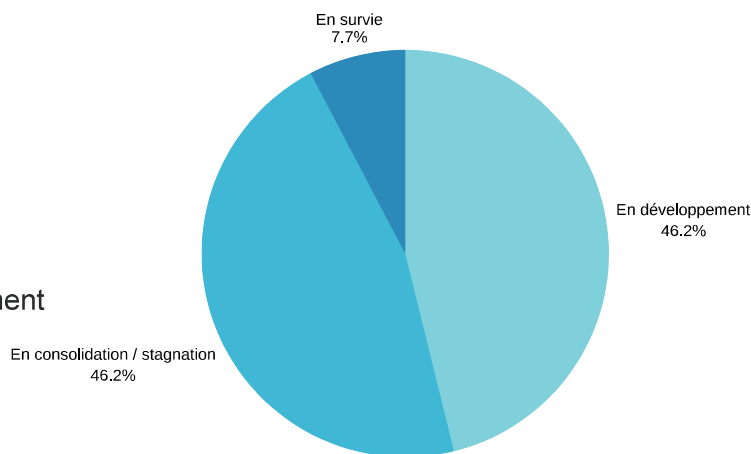


Figure 5. Perception de l'état organisationnel et financier de l'organisme (en %, n = 26)

Demandes non comblées

Quatorze organismes, soit 54 % des répondants, rapportent avoir dû refuser certaines demandes ou orienter des personnes vers d'autres ressources faute de capacité interne suffisante. Cette situation indique que, pour une proportion importante d'organisations, la demande excède la capacité de prise en charge disponible.

D'ailleurs, plusieurs organismes rapportent une hausse des références provenant du CIUSSS, des milieux scolaires et du réseau médical, ce qui augmente directement la demande adressée au communautaire.

Cette pression s'accompagne d'une augmentation des situations hors mission, incluant des interventions de première ou de deuxième ligne, des problématiques de santé mentale complexes ou des demandes nécessitant une expertise spécialisée. Ces ajustements, souvent liés à l'absence d'autres services disponibles, entraînent ponctuellement un glissement de mission afin de répondre à des besoins urgents.

Ajustements organisationnels et transformations internes

La majorité des organismes (22 sur 26, soit 85 %) rapportent avoir observé des impacts sur leurs équipes de travail au cours des deux dernières années.

Les organismes qui ont constaté des impacts sur leurs équipes ont mis en place divers ajustements pour s'adapter au contexte des deux dernières années.

Les mesures les plus fréquemment mentionnées sont :

- Réorganisation interne des services, des priorités ou des équipes : 22 organismes (85 %)
- Ajustement des charges de travail ou des horaires : 15 organismes (58 %)
- Développement de nouveaux partenariats ou collaborations : 11 organismes (42 %)
- Utilisation accrue d'outils numériques ou de nouvelles approches : 5 organismes (19 %)
- Mise en commun de ressources avec d'autres organisations : 4 organismes (15 %)
- Aucun changement particulier : 1 organisme (4 %)

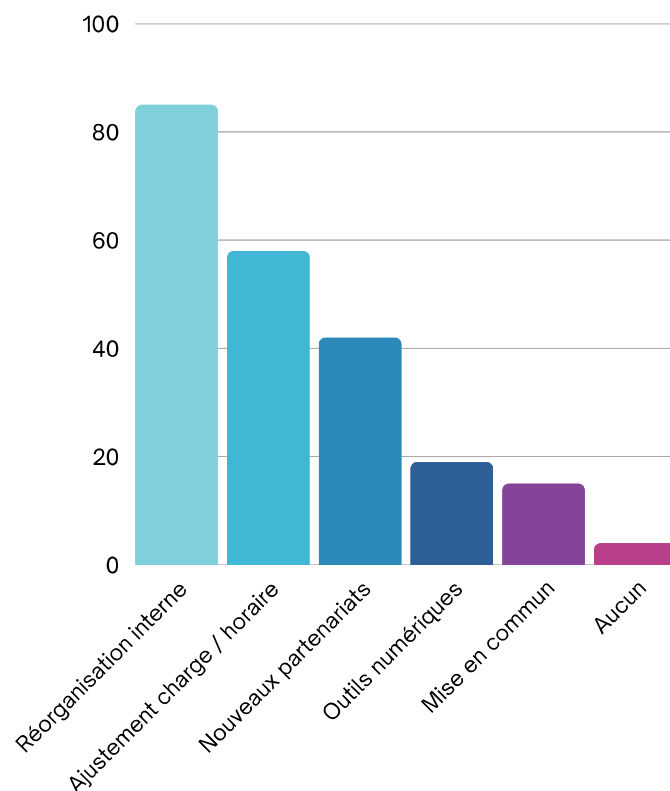


Figure 7. Mesures d'adaptation mises en place par les organismes (en %, n = 22)

« 85 % des organismes ont dû réorganiser leurs services, leurs priorités ou leurs équipes au cours des deux dernières années. »

Données sur la gouvernance et les bénévoles

- 46 % (12 organismes) indiquent des changements dans leur gouvernance au cours des deux dernières années ;
- 69 % (18 organismes) fonctionnent avec des bénévoles, et parmi ceux-ci, 8 organismes rapportent des changements dans l'implication ou la disponibilité des bénévoles.

CONCERTATION

ET PARTENARIATS

L'ensemble des organismes répondants participe à des espaces de concertation, mais l'ampleur de cette participation varie fortement d'un organisme à l'autre. Les répondants déclarent prendre part en moyenne à 8 instances de concertation (médiane : 8). Plusieurs font état d'une charge significative liée à ces engagements : préparation des rencontres, suivi de l'information, déplacements entre territoires et nécessité de demeurer actifs dans des espaces multiples. Les obstacles les plus fréquemment mentionnés concernent le manque de temps, la distance à parcourir, la lourdeur du suivi documentaire et la dispersion des tables sur différents secteurs géographiques. Hormis leur participation aux instances de concertation, les organismes collaborent également avec une variété de partenaires (fig. 8). La nature des collaborations est tout aussi diversifiée, allant de l'intervention conjointe et des projets communs au prêt de salles, ainsi qu'à certaines contributions financières (fig. 9).

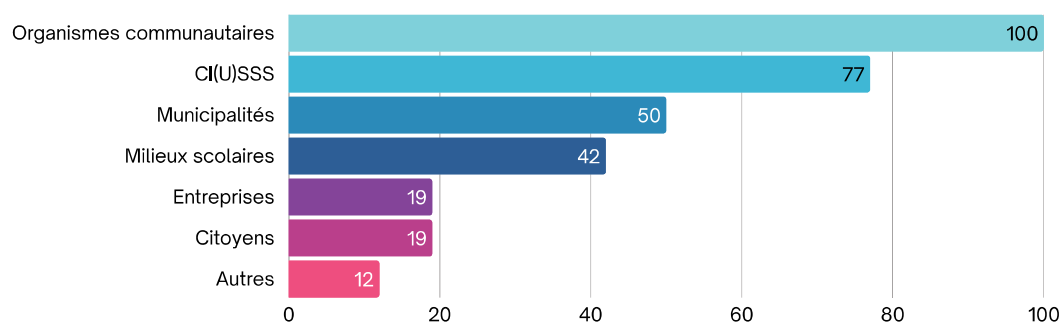


Figure 8. Types de partenaires avec lesquels les organismes collaborent (en %, n = 26)

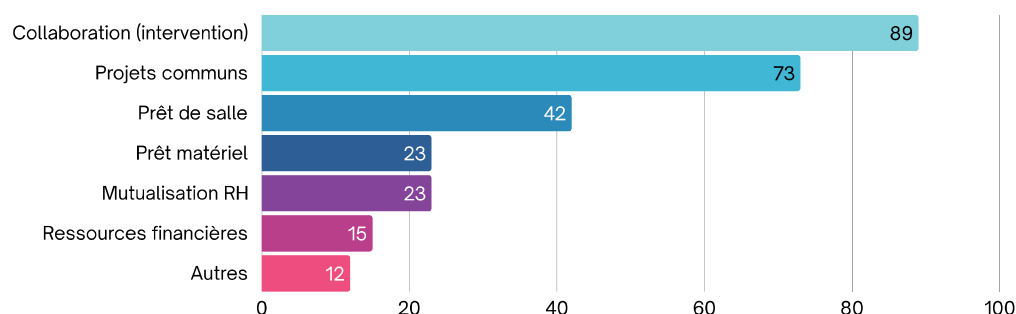


Figure 9. Types de collaborations effectuées par les organismes (en %, n = 26)

Analyse des résultats

Pression organisationnelle et fragilité structurelle des organismes

Les données du questionnaire, croisées avec les consultations récentes effectuées par la CDC, révèlent un niveau élevé de pression organisationnelle qui dépasse la seule question du recrutement. Les organismes décrivent un contexte où la charge de travail augmente plus rapidement que leur capacité interne : croissance de la demande, complexification des situations rencontrées, précarité socioéconomique accrue, concomitance des problématiques et multiplication des situations d'urgence. Plusieurs font état d'un glissement progressif vers des interventions de première et de deuxième ligne sans mandat formel, souvent en réaction à des ruptures de services publics ou à des délais importants dans le réseau formel.

Cette pression se manifeste de plusieurs façons : surcharge chronique, impossibilité de remplacer des absences, réorganisation constante, tensions au sein des équipes, fatigue émotionnelle et difficulté à maintenir une cohésion interne. Dans certains cas, les organismes doivent suspendre la promotion de leurs services pour éviter d'alimenter une demande qu'ils ne peuvent plus absorber. Les témoignages recueillis indiquent aussi un brouillage des frontières de mission, alors que les équipes se sentent contraintes de répondre à des besoins pressants même lorsqu'ils dépassent leur mandat initial.

Plusieurs répondants décrivent un cycle de fragilisation structurelle : un financement instable entraîne des postes précaires, ce qui favorise le roulement, provoque la perte d'expertise, réduit la capacité organisationnelle, augmente la pression sur les équipes restantes et fragilise, ultimement, la stabilité des services.

Dans un territoire rural comme Maria-Chapdelaine, ce cycle est accentué par un bassin de recrutement limité, des distances importantes et des conditions locales où l'organisme communautaire constitue souvent le seul filet de sécurité disponible.

Les besoins exprimés pour les prochaines années convergent donc vers une même préoccupation : stabiliser le cœur organisationnel. Pérennité des postes, consolidation des conditions de travail, diminution de la charge administrative, capacité minimale de remplacement et maintien de l'expertise apparaissent comme les conditions indispensables à la résilience du milieu. Avant de pouvoir développer des projets, plusieurs organismes estiment devoir d'abord travailler à préserver leur capacité de répondre aux besoins essentiels.

Dynamiques de concertation et enjeux de participation

La concertation demeure un repère central du développement social local, mais elle est décrite comme de plus en plus exigeante. Les organismes reconnaissent la pertinence de travailler ensemble, mais expriment une difficulté croissante à participer de façon soutenue dans un écosystème devenu dense, dispersé et parfois redondant. Les consultations montrent que les espaces de concertation se sont multipliés, parfois sur plusieurs MRC et que les organisations doivent composer avec des attentes institutionnelles importantes en matière de participation, sans toujours disposer des ressources nécessaires pour y répondre.

Cette pression se manifeste par :

- la multiplication des instances et chantiers parallèles ;
- les déplacements considérables exigés par certains espaces ;
- la participation simultanée à plusieurs tables ;
- la présence inégale des partenaires selon leur capacité interne ;
- la charge cognitive liée au suivi des informations et des documents ;
- la difficulté à concilier la concertation avec les impératifs opérationnels quotidiens.

Les répondants ne remettent pas en cause la concertation elle-même : ils en confirment la valeur, notamment pour éclairer la réflexion, renforcer les liens entre organismes et favoriser la compréhension des enjeux communs. Ce qu'ils questionnent est sa forme actuelle, perçue comme trop lourde et insuffisamment coordonnée. Les organismes expriment un besoin clair de lisibilité : savoir quelles concertations existent, quels acteurs y participent, quels mandats elles poursuivent et où leur présence est la plus pertinente.

Les conditions favorables à une concertation plus soutenable tournent autour d'un même ensemble d'idées : clarification des priorités communes, réduction des dédoublements, centralisation des informations utiles et mécanismes permettant de rendre la participation réaliste pour les petites équipes. L'enjeu n'est pas de multiplier les espaces, mais d'être en mesure de choisir où et comment s'investir, en fonction des capacités réelles et des besoins stratégiques.

Accessibilité des services et réalités territoriales

L'accessibilité constitue un thème transversal, particulièrement marqué dans un territoire rural vaste et dispersé. Les organismes décrivent des obstacles structurels persistants : éloignement géographique, contraintes de transport adapté, dispersion des services, isolement accru de certaines clientèles, barrières financières et manque de ressources publiques en proximité.

Les consultations récentes menées par la CDC montrent que ces obstacles se jumellent à une croissance notable des demandes en santé mentale, en soutien psychosocial, en intervention auprès de personnes immigrantes et en réponse à des problématiques de plus en plus complexes. Les organismes soulèvent des impacts concrets lorsqu'ils doivent réduire leurs services ou leurs heures d'ouverture : délais accrus, listes d'attente, ruptures de soutien, perte de lien avec la clientèle et impossibilité de répondre rapidement à des situations urgentes.

Certaines clientèles sont particulièrement touchées, notamment les femmes victimes de violence et les hommes en crise, pour qui l'absence de ressources d'hébergement crée des vulnérabilités importantes. Plusieurs organismes mentionnent qu'ils absorbent de manière informelle des problématiques qui devraient relever d'autres systèmes, faute de solutions disponibles ailleurs.

Ce thème révèle que l'accessibilité n'est pas uniquement liée aux ressources financières ou humaines, mais à une configuration territoriale où les organismes communautaires jouent un rôle pivot, parfois au-delà de leur mandat initial. Les données suggèrent un besoin de réflexion collective sur la couverture territoriale : quelles zones sont moins desservies, pour quelles clientèles, et quelles médiations ou partenariats peuvent permettre de réduire les barrières à l'accès?

Stabilité financière et reconnaissance du rôle communautaire

Le financement et la reconnaissance institutionnelle émergent comme des enjeux transversaux et hautement prioritaires. Les organismes décrivent un modèle de financement reposant principalement sur des appels à projets ponctuels, souvent sous-financés, exigeant une reddition lourde et déconnectés des besoins réels du territoire. Plusieurs mentionnent qu'ils cessent désormais de déposer des projets, faute de capacité interne ou parce qu'ils jugent les mécanismes actuels inadéquats.

Les effets de cette instabilité sont nombreux : précarisation des emplois, difficulté à offrir des conditions minimales pour attirer ou retenir du personnel, surcharge administrative liée à la recherche de financement, impossibilité de planifier, arrêts de services pourtant essentiels et un fonctionnement constant à la limite de leur capacité. Certains organismes affirment devoir réduire leurs services pour préserver leur équipe ou maintenir une santé organisationnelle minimale.

Les consultations révèlent également un enjeu de reconnaissance institutionnelle profond. Les organismes ont l'impression que leur expertise est peu comprise, que leur rôle est sous-estimé ou perçu comme un simple complément aux services publics.

Plusieurs soulignent un écart entre l'importance des responsabilités assumées, souvent en situation de dernier recours, et la manière dont ces responsabilités sont reconnues dans les plans d'action institutionnels, les mécanismes de collaboration ou les cadres de financement.

Cet écart nourrit un sentiment de fatigue et de découragement, parfois accentué par le fait que les partenaires s'adressent au communautaire principalement dans des situations de crise ou de surcharge du réseau. Malgré cela, les organismes continuent de jouer un rôle indispensable dans la cohésion sociale et la réponse aux besoins émergents, ce qui renforce la nécessité d'un dialogue territorial plus clair et plus respectueux des capacités.

DE L'ANALYSE AUX PRIORITÉS COLLECTIVES

MISE EN PERSPECTIVE

L'analyse des données issues du sondage 2025, du portrait de l'emploi et des consultations de l'automne fait ressortir des tendances convergentes malgré la diversité des organismes. Les mêmes enjeux reviennent d'un répondant à l'autre : fragilisation des équipes, concertation difficile à soutenir, obstacles d'accessibilité propres au territoire, manque de reconnaissance institutionnelle et instabilité financière qui limite la capacité d'agir.

Ces orientations constituent la base des priorités collectives présentées dans la section suivante et soutiendront les travaux du *Comité stratégique* de la CDC Maria-Chapdelaine.

Priorités collectives

1

Renforcer la capacité organisationnelle et la stabilité des équipes

Les organismes décrivent un contexte où la hausse des demandes et la complexité des situations se heurtent à des ressources internes fragilisées. Le roulement de personnel, la difficulté à retenir l'expertise et les limites structurelles liées au financement créent un environnement où la stabilité devient un enjeu central.

Il ressort clairement que la consolidation des équipes, tant en termes de conditions, de pérennité que de prévisibilité, constitue une priorité collective essentielle pour assurer la continuité des services.

2

Clarifier et structurer la concertation en fonction des capacités du milieu

La concertation demeure un pilier du développement social local, mais elle est jugée exigeante dans sa forme actuelle. Les organismes souhaitent participer activement aux instances collectives, tout en reconnaissant que la multiplication des espaces, les déplacements et la charge de travail limitent leur disponibilité.

Ce qui se dégage n'est pas un rejet de la concertation, mais un besoin de mieux la structurer : clarifier les priorités, éviter la dispersion et s'assurer que les mécanismes collectifs demeurent réalistes pour des équipes déjà sollicitées. La CDC est perçue comme un acteur clé pour soutenir cet arrimage.

3

Améliorer l'accessibilité territoriale aux services communautaires

Plusieurs réponses soulignent les difficultés d'accès aux services pour certaines clientèles, en raison de l'isolement, du transport adapté, des distances et de la dispersion géographique du territoire. Les organismes craignent que ces obstacles accentuent les inégalités et fragilisent les populations déjà vulnérables.

L'accessibilité, qu'elle soit physique, logistique ou organisationnelle, apparaît ainsi comme une préoccupation transversale et un enjeu collectif important.

4

Favoriser la stabilité financière et la reconnaissance du rôle communautaire

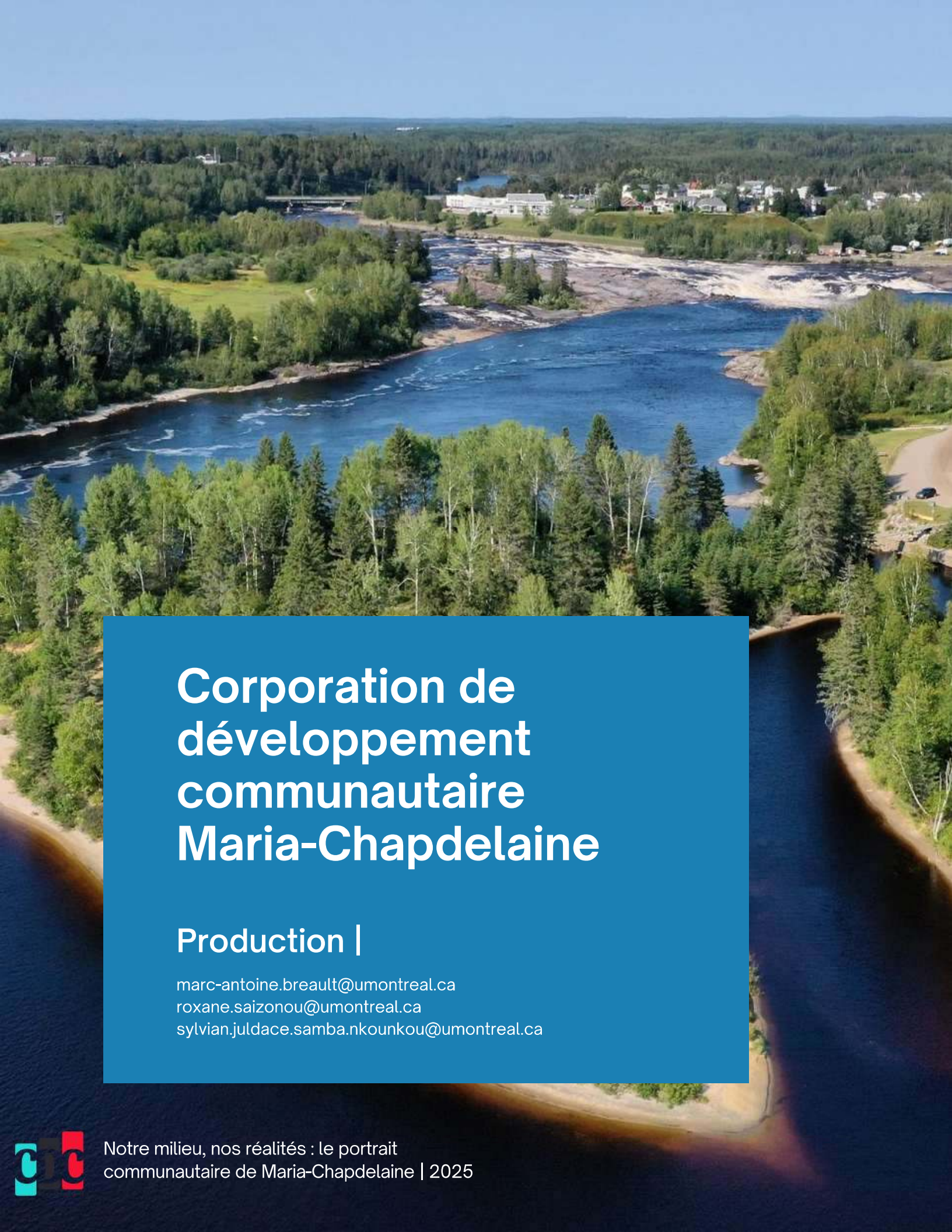
Les organismes expriment de manière persistante les limites associées au financement ponctuel ou insuffisant. Cette instabilité affecte directement leur capacité de planification, la continuité de leurs services et la rétention de leur personnel.

Le besoin de financement durable s'accompagne d'une demande implicite de reconnaissance du rôle joué par le communautaire dans le soutien à la population. Cette dimension constitue un enjeu stratégique majeur pour le milieu.

RÉDACTION

Marc-Antoine Breault
Roxane Saizonou
Sylvian Juldace Samba Nkounkou

Mandat réalisé dans le cadre du cours SPU 7110 - Séminaire de pratique communautaire | Université de Montréal



Corporation de développement communautaire Maria-Chapdelaine

Production |

marc-antoine.breault@umontreal.ca

roxane.saizonou@umontreal.ca

sylvian.juldace.samba.nkounkou@umontreal.ca



Notre milieu, nos réalités : le portrait
communautaire de Maria-Chapdelaine | 2025

Annexe D

Le développement ferroviaire comme infrastructure stratégique de notre territoire

Actuellement, le contexte mondial favorise le développement des projets miniers au nord de la région. Lors du Sommet économique régional de 2015, l'optimisation du réseau ferroviaire régional a été identifiée comme une priorité pour soutenir le développement de ce type de projet. Dans les études alors réalisées, l'ajout des volumes du secteur minier avait également le potentiel de rendre l'actuel réseau plus fonctionnel et compétitif. Fait à noter, la demande en transport générée par les autres secteurs d'activité comme la forêt et l'agriculture est insuffisante pour garantir le volume nécessaire au maintien du réseau ferroviaire à l'ouest de la région. Cette situation prive les entreprises du comté Roberval des avantages concurrentiels que peut offrir le transport par train.

Dans cette optique, des travaux d'optimisation du réseau ont été réalisés et livrés en 2023 par CMAX-Transport, issu de l'Union des préfets (UDP). Dans notre MRC, un prolongement de la voie ferrée de 20,6 km a été identifié pour désenclaver les ressources naturelles au nord de la région. Ce prolongement permet également de relier le vaste réseau de chemins forestiers dits hors norme au chemin de fer, ce qui représente un avantage concurrentiel important pour plusieurs entreprises.

Ainsi, les projets miniers de First Phosphate et d'Arianne Phosphate auraient accès au réseau ferroviaire pour expédier vers Port Saguenay ou le Réseau ferroviaire nord-américain leurs produits.

De plus, ce prolongement offrirait des opportunités logistiques aux entreprises forestières comme les

scieries de Domtar à Mistassini, du Groupe Univers à Saint-Ludger-de-Milot et de Rémabec à L'Ascension-de-Notre-Seigneur. Celles-ci sont déjà reliées via les chemins forestiers au site identifié par la MRC pour l'implantation d'un carrefour logistique intermodal. La MRC de Maria-Chapdelaine a d'ailleurs reçu l'appui formel de plusieurs de ces entreprises et d'autres sont à venir. En juin 2026, la MRC a conclu une entente de collaboration avec la communauté de Mashteuiatsh afin de travailler ensemble notre projet respectif de centre de transbordement.

Dans les derniers mois, le conseil de la MRC a octroyé différents mandats pour préciser l'emplacement de ces infrastructures faisant de ce projet une priorité pour tous les élus.